



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 mars 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 Mars 2000

**Acquisition Immeuble Consorts VEILLON - 24 Avenue de Limoges**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

**Excusés :**

*Adjoints :*

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200088

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Acquisition Immeuble Consorts VEILLON - 24 Avenue de  
Limoges**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du Droit de Prémption, la Ville de NIORT a été saisie d'un droit de délaissement pour la propriété sise 24 Avenue de Limoges appartenant aux Consorts VEILLON au prix de 1.600 000 F.

En effet, cette propriété est concernée pour partie par un Emplacement Réserve au Plan d'Occupation des Sols pour le futur aménagement d'un parc à proximité du Musée d'Agescy.

Dans le cadre de la procédure, il a été proposé aux Consorts VEILLON d'acquérir ce bien au prix des Domaines soit 1.200 000 F. Ces derniers, après négociations, acceptent la vente au prix de 1.300.000 F. Cette propriété est indispensable à la réalisation du projet prévu en emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols ; son parc pourra être immédiatement utilisable et sa mitoyenneté avec l'équipement actuel du Musée d'Agescy offre des possibilités d'utilisation du bâti non négligeables, à court et à long terme. Aussi est-il utile de passer outre l'avis du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de l'accord intervenu sur la base de 1.300.000 F;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié établi par Maître BIENNER, étant précisé que tous les frais découlant de cette acquisition, y compris ceux de l'Agence Sainte-Marthe, d'un montant de 60.000 F seront à la charge de la Ville de NIORT.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)